

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 2 Février 2017 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

24 Janvier 2017

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 22

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-sept, le deux février, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU - KUNTZ - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON BAZIRE - GALANDON - GACEUR -

Absente : M. - Mme ALLAIN - RENOUF - REBEL - LEYS - GRABOT -

Pouvoirs : M. RENOUF à M. RYSER - Mme REBEL à Mme VIOLON -

formant la totalité des membres en exercice.

M. BERTOLOTTI a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :

=> Fixation du prix de vente du bien immobilier sis 3 Rue de Verdun (Ancien presbytère)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} Décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} Décembre 2016.

1/ - Débat d'Orientations Budgétaires :

Conformément à la loi du 6 février 1992, le Conseil Municipal s'est réuni pour débattre des orientations et tendances budgétaires 2017.

2/ - Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I) et amendes de police :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement et amendes de police pour les travaux suivants :

A/ - F.D.I :

- 1/ - Travaux de voirie
- 2/ - Création d'une piste d'athlétisme
- 3/ - Travaux de ravalement Ecole du Bois d'Hauterre et Ecoles de la Vallée
- 4/ - Accès cimetière
- 5/ - Remplacement des chaudières des écoles de la Vallée

B/ - Amendes de police :

- 1/ - Aménagement de sécurité Rue Joliot Curie

3/ - Mise en vente de la balayeuse de voirie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la balayeuse de voirie, hors d'usage afin de sortir ce matériel de la flotte assurance.

4/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, formule aucune observation particulière sur le projet de PLH élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

5/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Dans le cadre de la loi ALUR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son veto au transfert de la compétence PLU. L'objectif est de conserver les décisions d'urbanisme au sein de notre commune.

6/ - ACM - Organisation 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs durant les différentes périodes de vacances scolaires de l'année 2017.

7/ - ACM - vacances de Pâques 2017 : Encadrement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM pour les vacances de Pâques 2017 ainsi qu'il suit :

- 3 postes d'adjoint d'animation et 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

8/ - Création de poste – avancement de grade :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant suite à avancement de grade :

⇒ un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

9/ - Approbation du marché des travaux de remplacement des menuiseries extérieures Groupe Scolaire du Bois d'Hauterre :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte d'engagement et à autorise le Maire à signer les documents relatifs au marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire du Bois d'Hauterre, dans le cadre de l'amélioration et de l'isolation de l'école.

10/ - Approbation du marché des travaux de Viabilisation « Les Euréiales » - Rue du Vieux Pont :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve l'acte d'engagement et à autorise le Maire à signer les documents relatifs au marché de travaux de viabilisation « Les Euréiales » Rue du Vieux Pont.

11/ - Règlement intérieur de la commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en application d'un règlement intérieur de la commission d'Appel d'Offres, suite au décret 2016-360 du 25 mars 2016.

12/ - SIZA – autodissolution en application de la loi NOTRE et répartition de l'excédent de clôture des comptes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte que la commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée de la Saule et émet un avis favorable à la répartition de l'excédent de clôture des comptes au profit des trente communes non membres de l'agglomération du pays de Dreux.

13/ - Retrait de la commune de l'Agence Technique Départementale (A.T.D) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le désengagement de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale.

14/ - Remboursement sinistres du 14 septembre, 19 octobre, 5 et 16 novembre 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 14 Septembre 2016 – bris de glace sur voiture « Ligier », immatriculée CJ - 445 - BS, pour un montant de 589,98 € en règlement de la facture du garage, représentant l'intégralité du montant des dommages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 19 Octobre 2016 – choc par véhicule sur la halle du marché, toiture et gouttière côté agence postale, pour un montant de 1104,00 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 5 Novembre 2016 – choc par véhicule sur une barrière Rue de France, pour un montant de 271,88 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 16 Novembre 2016 – choc par véhicule sur panneau directionnel sur rond-point Chemin des Bannes, pour un montant de 173,65€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages.

15/ - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 - liste complémentaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à des travaux entrepris avant le vote du budget 2017, notamment les travaux de la clôture de l'école du Bois d'Hauterre, le complément de travaux Rue Pasteur et des travaux de branchement plomb.

16/ - Groupement de commandes avec l'Agglomération du Pays de Dreux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du fournisseur de l'Agglomération du Pays de Dreux pour les achats de ramettes papier et matériel bureautique.

17/ - Fixation du prix de vente du bien immobilier 3 Rue de Verdun (ancien presbytère) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente de la parcelle section AD n° 31, sise 3 Rue de Verdun (Ancien presbytère) au prix de 82.000 €

*** INFORMATIONS :**

- Présentation des plans relatifs à la construction de 6 logements Rue de France par Habitat Drouais. Actuellement des sondages du sol sont en cours, livraison des locations prévue en septembre 2018.

- Signature de l'avenant N°4 exercice 2016, assurance SMACL dans le cadre de la mise à jour du contrat flotte automobile.

- **Installation du nouveau médecin** : Monsieur le Maire fait part de sa grande satisfaction quant à l'arrivée du Docteur Georget sur la commune et remercie toutes les personnes qui ont œuvrés à l'aboutissement de cette installation, notamment M. Gérard DANIEL, Mme Patricia GUILBAUD, l'ordre des médecins ainsi que le cabinet de recrutement.

- **Les commissions municipales** : Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes : Les commissions se réunissent de l'ordre de 70 / 75 fois par an. Elles sont la base de la réflexion, de l'élaboration des projets et la préparation des décisions. Conformément à la loi, les membres de l'opposition, s'ils le souhaitent y siègent de droit. Les horaires sont définis en fonction des personnes invitées. Si les services municipaux, départementaux, les services de

l'Etat et les entreprises sont conviées, elles auront lieu pendant les heures de travail. (Il est difficile de réunir tardivement ces personnes le week-end ou le soir). Ceci est la règle dans la plupart des communes et agglomérations et en particulier pour les commissions d'appel d'offres, des finances, communication et parfois voirie et travaux.

Nous regrettons l'absence quasi-totale de l'opposition dans ces commissions.

Consultations :

- Réfection de l'éclairage de la salle Bessi et du gymnase :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux de réfection de l'éclairage de la salle Claude Bessi et du gymnase.

L'entreprise INEO a été retenue

- M.O.E. transformation d'un terrain d'entraînement de football en terrain de compétition adultes et jeunes avec amélioration de l'éclairage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de transformation d'un terrain d'entraînement de football en terrain de compétition adultes et jeunes avec amélioration de l'éclairage.

Le cabinet AB CIS Architectures a été retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 6 Février 2017

Le Maire,



Patrick RIEHL